



Mercredi 09.06.10 | 43e année | No 14

Hebdomadaire officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito



La visite de la vieille dame

Mon cher Friedrich,

Tu n'as sans doute pas réalisé que ton œuvre inspirerait, en 2010, le directeur des Finances de la Ville dans laquelle tu avais élu domicile. Mais tu savais que quiconque pourrait se référer à ta pensée, qui est universelle, et à ta connaissance profonde de l'âme humaine. La perspective de lendemains meilleurs suffirait donc, selon toi, à déclencher au sein d'une population victime d'une crise, une frénésie dépensière à crédit, quel que soit, au final, le prix à payer?!

Si elles n'y prennent pas garde, les Autorités peuvent être séduites par les propos diaboliques de la vieille dame: «Dépensez, endettez-vous et, demain, vous prendrez – ou plutôt vos successeurs – les drastiques mesures d'austérité qui s'imposeront.» Zahanassian, c'est un nom grec?

Les bons comptes 2009 de la Ville ainsi que la réjouissante projection pour 2010, découlent en grande partie de circonstances exceptionnelles, en rien structurelles. La crise n'est pas encore vaincue et, en termes de dépenses publiques, de gros nuages s'amoncellent. Aide sociale, HarmoS, nouvelles places dans des crèches, remontée des taux d'intérêts, reports de charges du canton... L'effort doit impérativement être maintenu.

Friedrich, dis-moi, ai-je au moins une toute petite chance d'être entendu?

Alain Ribaux
Directeur des finances



Magali Ghezzi-Gacond, sage-femme fondatrice de Tilia avec Nelio Aubry Cavuoto né le 3 mars 2010.

Accoucher dans l'intimité

La première maison de naissance de Neuchâtel a été inaugurée le week-end dernier. Ouverte depuis le 1^{er} mars, Tilia accueille deux à trois couples par mois. Sise à la rue des Valangines, elle propose aux futures mères d'accoucher dans un cadre peu médicalisé.

Les maisons de naissances proposent une alternative à l'accouchement à l'hôpital. Elles offrent un environnement intime et familial tout en garantissant les infrastructures nécessaires à un service de santé.

La Maison de naissance Tilia

Tilia signifie tilleul en latin. Le tilleul est un arbre qui symbolise la féminité. «Les maisons de naissances sont orien-

tées sur la femme et les familles, tandis que les centres hospitaliers le sont sur la patiente», indique Claire Doering, présidente de l'Association de soutien de cette maison. Le but de Tilia est de proposer les installations nécessaires à un accouchement dans un cadre intime et privé. En cas de problème grave durant l'accouchement, la parturiente est immédiatement transférée à l'hôpital.

Respecter le rythme de chacun

La maison de naissance Tilia compte plusieurs sages-femmes qui assurent une permanence pour les accouchements. Les femmes ont la possibilité d'y faire leur suivi de grossesse, des cours de préparation à la naissance ainsi qu'un suivi après l'accouche-

ment. Les couples peuvent choisir de rester plusieurs jours après la naissance.

Combien ça coûte?

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les maisons de naissances sont intégrées dans la LAMal. Dès 2012, après la prochaine révision de cette loi, la totalité des frais d'infrastructure sera prise en charge. Pour le moment, les frais d'accouchement sont entièrement pris en charge, mais le remboursement du forfait hébergement dépend encore des assurances complémentaires et ce jusqu'en 2012. Actuellement, il faut compter 600 francs pour l'utilisation de la salle de naissance et 300 francs par 24 heures pour le séjour après la naissance. (ak)



3
Le conseiller communal Daniel Perdrizat a été nommé président de l'Autorité exécutive de la Ville pour 2010-2011.



4
Le trio à cordes Carpe Dièse jouera au Conservatoire de musique le dimanche 20 juin à 17 heures.



5
La Fête de la Musique s'associe au Service des sports, qui fête les 20 ans des Piscines du Nid-du-Crô.



Ghielmetti

Pompes funèbres

Écoute et discrétion au service des familles

Tél. 032 721 19 31

Seyon 5
Case postale 50
2004 Neuchâtel

info@pf-ghielmetti.ch
www.pf-ghielmetti.ch

LE RÉGIME DE VOTRE PORTEMONNAIE

LÉGUMES ET BOISSONS LES MOINS CHERS DE SUISSE

50 CTS TOUTES LES SALADES 1 FR LE KG CAROTTES 80 CTS LE KG POMMES DE TERRE
1 FR BOITE DE CHOCOLAT DE GRANDE MARQUE AU LIEU DE 2.90 FR
50 CTS BIÈRE DE BRASSERIE 65 CTS BIÈRE SAGRES 80 CTS BIÈRE SUPERBOCK
8 FR BOUTEILLE LAVAUX ROUGE MILLESIMÉE
9 FR MAGNIFIQUE CADRE OR 10 FR ABAT-JOUR EN VRAI PEAU
3 FR T-SHIRT ENFANT DE QUALITÉ 8 FR JOUET QUI CHANTE
29.90 FR SAC À MAIN DE GRANDE MARQUE AU LIEU DE 69.90 FR
15 FR JEANS DE GRANDE MARQUE AU LIEU DE 119 FR

MEUBLES DU BATTOIR ♦ CASSE-PRIX

LES PLUS BEAUX MEUBLES S'ACHÈTENT CHEZ NOUS
SALONS · CHAMBRES À COUCHER · SALLES À MANGER

50% LA QUALITÉ DU SOMMEIL POUR TOUTE LA FAMILLE
MATELAS DE GRANDES MARQUES
"MONTREUX" "ZERMATT" "VERBIER"
TOUTES DIMENSIONS SPÉCIALES SANS SUPPLÉMENT DE PRIX

METHOD ST-SULPICE COURTAMAN MEYRIN
entre Orbe/Yverdon Rte Cantonale Lausanne/Morges entre Morat et Fribourg Bois du Lan

12 CAMIONS DE LIVRAISON POUR TOUTE LA SUISSE
40 ANS DE CONFIANCE QUALITÉ - PRIX - PROPRETÉ

20 CTS PAQUET DE 50 VERRES

Dans ce numéro

Cité de l'énergie

Le Conseil général a accepté lundi un rapport de l'exécutif concernant la sixième étape du programme Neuchâtel Cité de l'énergie. Une nouvelle série d'actions sera mise en œuvre en faveur de l'écologie.

Page 8

Création de nouvelles classes

Le Conseil général a accepté les deux demandes de crédit du Conseil communal pour la rénovation et la transformation du collège de la Promenade-Sud ainsi que pour la transformation de salles de classe au collège des Parcs.

Page 8

La Collégiale emballée

Les travaux de restauration de la Collégiale ne seront pas terminés pour les festivités du Millénaire. Le Conseil communal prévoit d'emballer la Collégiale durant les cinq mois des festivités.

Page 9



Travaux d'horticulture

Le Service des parcs et promenades organise un après-midi d'activités en plein air à l'occasion de leur 125^e anniversaire. La manifestation aura lieu le 30 juin de 13h30 à 18h30 au Jardin anglais. Le public pourra découvrir les différents travaux des Parcs et promenades.

Page 16

Prochaine parution

Le prochain numéro de «Vivre la ville» paraîtra le mercredi 16 juin.

Le Conseil communal part en excursion avec les jubilaires et les futurs retraités de la Ville



Une belle équipe de jubilaires et futurs retraités a répondu à l'invitation du Conseil communal.

Jubilaires en balade

Le Conseil communal a emmené en balade vendredi les futurs retraités de la Ville ainsi que les employés ayant 25 ans de service.

Après avoir pris le petit déjeuner à l'hôtel Palafitte – et entrevu pour certains le chanteur Mika qui y avait passé la nuit – le groupe en excursion a visité le musée Longines à Saint-Imier avant de prendre le repas de midi au restaurant du Cerf à Sonce-

boz. Jubilaires, retraités et conseillers communaux ont ensuite rallié La Sauge en car avant de regagner Neuchâtel en bateau par le canal de la Broye et le lac.

25 ans de service

M^{mes} et MM. Didier Bardet, Olivier Christe, Daniel Crevoisier, Saturnino Delgado, Valérie Jéquier, Anne-Marie Joray, Jean-Claude Müller, Eliane Petermann, Eric Singer,

Francis Tribolet, Marlyse Vuillomenet, Bettina Zahnd.

Retraités

M^{mes} et MM. Gilbert Bucher, Alain Gorgerat, Marlyse Javet, Micheline Martin, Madeleine Rapp-Godinho, Antoine Rosselet, Robert Sandoz, Josiane Smania, James Tallon, Willy Vallélian, Pierre-Michel Walter, Willy Zahnd.

Le Conseil communal nomme son président et confirme la répartition des sections et services

Daniel Perdrizat président

Le conseiller communal Daniel Perdrizat a été nommé par ses pairs le 2 juin dernier président de l'Autorité exécutive de la Ville pour l'année administrative 2010-2011.

Elu lors des élections communales du 6 juin 2004 et entré au Conseil communal le 28 juin 2004, Daniel Perdrizat préside le Conseil communal pour la deuxième fois. Alain Ribaux, élu le 27 avril 2008 et entré en fonction le 21 mai 2008, a été porté pour la première fois à la vice-présidence de l'Exécutif.

Le Conseil communal a également procédé à la répartition des services de l'administration et confirmé le regroupement des sections appliqué dès le début de la législature 2008-2012. La répartition se présente comme suit:

Présidence, Chancellerie: Daniel Perdrizat (suppléant: Alain Ribaux)

Sports, Culture, Tourisme: Françoise Jeanneret (suppléant: Alain Ribaux)

Santé et Affaires sociales, Jeunesse et Intégration: Daniel Perdrizat (suppléant: Olivier Arni)

Sécurité, Infrastructures et énergies, Politique d'agglomération: Pascal Sandoz (suppléant: Daniel Perdrizat)

Environnement, Transports et Développement durable: Olivier Arni (suppléante: Françoise Jeanneret)

Finances, Ressources humaines et Développement économique: Alain Ribaux (suppléant: Pascal Sandoz)

Chancelier de la Ville: Rémy Voirel (suppléant: Bertrand Cottier, vice-chancelier)



Le trio à cordes Carpe Dièse interprète Wolf-Ferrari, Cordero et Reinecke au Conservatoire

Les fruits de la passion

Le Carpe Dièse Trio formé de Céline Portat, à l'alto, Esther Monnat, au violoncelle, et Jonas Grenier, au violon, a cueilli en ce début d'été les fruits de la passion cultivés par les compositeurs Victor Cordero, Ermanno Wolf-Ferrari et Carl Reinecke. Fraîchement coupés, ces fruits nous feront goûter au velouté du romantisme. A savourer le 20 juin au Conservatoire.

Pour commencer, le Carpe Dièse Trio interprétera une œuvre d'Ermanno Wolf-Ferrari, un compositeur qui jette des ponts entre l'Italie et l'Allemagne, deux pays où il s'est formé dans les beaux-arts et la musique. Ses compositions sont méconnues alors qu'il a été l'auteur d'opéras célèbres à leur époque. Dans le *Trio à cordes opus 32*, la double influence culturelle du compositeur frappe par un ton à la fois léger, lyrique, reflétant l'esthétique dramatique incarnée par Rossini ou Verdi, alors que lui fait écho un romantisme germanique plus sensuel et rêveur. La musique instrumentale de Wolf-Ferrari s'inscrit dans le courant néoclassique de l'époque. *L'opus 32* a été écrit en 1945 à Zurich, où le compositeur s'était installé durant la 2^e guerre mondiale, avant de finir ses jours à Venise.



Jonas Grenier, Céline Portat et Esther Monnat forment le trio à cordes Carpe Dièse en concert au Conservatoire le 20 juin. • Photo: sp

Création mondiale

Fondé en 2006, le Carpe Dièse Trio a pour habitude de commander des œuvres originales à des compositeurs dont la liste s'allonge avec les années. A l'occasion de ce cycle de printemps, Victor Cordero a accepté de composer une *Création pour Trio à*

cordes. Ce Catalan de Barcelone, pianiste et diplômé en théorie musicale, a déployé très vite une intense activité pédagogique, couplée à une carrière de compositeur. Enseignant à Neuchâtel et à Genève, Cordero est l'auteur d'une œuvre fort diverse. Certaines de ses partitions majeures ont été

interprétées par des ensembles zurichois de renom et jouées aussi à l'étranger. Interprétée à Neuchâtel en création mondiale, cette *Création pour trio à cordes* s'inscrit parfaitement dans la ligne européenne variée des compositions présentées par le trio neuchâtelois.

Injuste destin

Le Carpe Dièse interprétera également un chef-d'œuvre de Carl Reinecke disparu il y a tout juste un siècle. Reinecke a 74 ans, en 1898 lorsqu'il compose son *Trio pour violon, alto et violoncelle opus 249*. Ce compositeur se situe dans la lignée du romantisme allemand de la fin du XIX^e siècle. Dès 1860, son brio musical éclectique lui permet d'occuper des postes clé à Leipzig où il enseigne à d'illustres étudiants tels Grieg, Albéniz ou Bruch. Malgré ses multiples talents, reconnu par Liszt et Mendelssohn, il a été quelque peu éclipsé par ces grands compositeurs! *L'opus 249* révèle un romantisme tardif et une grande richesse de tonalités.

Dimanche 20 juin, 17h, Conservatoire de musique, Espace de l'Europe 21. Renseignements sur: www.carpediestetrio.ch



Agenda culturel

Galleries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (place Numa-Droz 3), exposition permanente «Jean-Jacques Rousseau dans la Principauté de Neuchâtel». Ouvert me et sa de 14h à 17h ou sur demande préalable.

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), exposition permanente «La nature dans tous ses états». Dès le 30 janvier, legs Yvan et Hélène Amezdroz. Ouvert ma-di de 11 à 18 heures. Entrée libre le mercredi.

Jusqu'au 15 août, exposition «De Rio à Neuchâtel – les enfants du cirque». Jeudi 17 juin à 11h15, démonstration publique des automates Jaquet-Droz.

Galleries de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition permanente des

maquettes historiques. Exposition de photographies: «Une ville en mouvement». Ouvert me et di de 13 à 17 heures ou sur rendez-vous. Entrée libre, sauf mardis du musée et expos temporaires.

Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4). Ouvert ma-di de 10 à 17 heures. Entrée libre le mercredi.

Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 1^{er} août, exposition «Les machines de Léonard de Vinci». Ouvert ma-di de 10 à 18 heures. Entrée libre le mercredi.

Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74), jusqu'au 12 septembre, exposition Günter Grass-Bestiarium. Entrée libre. Ouvert me-di de 11 à 17 heures. www.cdn.ch

Samedi 12 juin à 11 heures, visite guidée publique (allemand).

Galerie Ditesheim (rue du Château 8), jusqu'au 4 juillet, exposition Philippe Roman, peintures.

Galerie Quint-Essences (rue du Neubourg 20), jusqu'au 19 juin, exposition Michel Bühler, gouaches et techniques mixtes et Romana Brühlmann, acryliques. Ouvert me-sa de 9 à 12 heures, et de 14 à 18 heures, di de 14 à 18 heures ou sur rendez-vous au 079 255 03 08.

Concerts

Galerie YD (rue Fleury 6), jeudi 10 et vendredi 11 juin à 20h30, concert de Pierre Favre, percussionniste. Billets à l'entrée.

Expositions

Temple du Bas, du 14 juin au 14 août, exposition «Hiroshima et Nagasaki». Vernissage, lundi 14 juin à 19 heures. Ouvert de 16 à 18 heures les jours ouvrables, samedi de 11 à 13 heures.

Conférences

Clôître de la Collégiale, vendredi 11 juin à 19 heures, exposé sur les travaux de restauration de la Collégiale.

A 20 heures, à la salle des pasteurs (rue de la Collégiale 3), conférence sur le thème «Plus d'équité dans le système de santé», par le Prof. Olivier Guillod.

Librairie Le Cabinet d'Amateur (esc. du Château 2), lundi 14 juin à 18 heures, dans le cadre des Lundis des mots, conférence de Claude Friedli, professeur honoraire de l'EPFL sur le thème: «Le développement durable, foi ou loi?».

Temple du Bas, lundi 14 juin à 20 heures, conférence illustrée par un film: «Le paradoxe japonais – un long apprentissage de la paix», par Mireille Grosjean, enseignante en langues étrangères et spécialiste en éducation interculturelle.





L'actualité culturelle

Spectacle en plein air

Le Théâtre Tumulte et la Comédie de Serrières présentent, dès le 17 juin, « Isabelle, trois caravelles et un charlatan », une pièce de Dario Fo, qui sera jouée en plein air sur les marches du Musée d'art et d'histoire.

« Nous sommes en 1516, en Espagne, un comédien est accusé d'hérésie pour avoir joué la pièce d'un certain Monsieur Rojas. Sa tête va tomber. Une décision-minute lui octroie la grâce de jouer avec sa troupe une pièce sur Christophe Colomb sur les planches de l'échafaud. Il accepte, histoire de gagner du temps et d'obtenir peut-être, une hypothétique grâce ».

La Comédie de Serrières est un atelier-théâtre amateur dirigé par Jean-Philippe Hoffman et Monique Ditisheim.

Musée d'art et d'histoire, Esplanade Léopold-Robert, jeudi 17, 24 juin et 1^{er} juillet, dimanche 20, 27 juin et

4 juillet, vendredi 25 juin et 2 juillet, samedi 26 juin et 3 juillet, à 21h30. Entrée: Fr. 20.-/15.-, tél. 032 725 76 00 www.tumulte.ch (spectacle annulé en cas de pluie).

Concert du Coup de Joran

Sous la direction de Dominique Jeanrenaud et Delphine Aloe, le Coup de Joran présentera son traditionnel concert de fin d'année, jeudi 24 juin au Temple du Bas.



De nombreuses prestations du chœur ont jalonné cette année scolaire, entre autres, l'accueil du nouveau conseiller fédéral Didier Burkhalter, la participation à l'enregistrement du CD des soixante ans d'Henri Dès, la participation au concours de jeunes de la fête cantonale des chanteurs neuchâtelois à Fleurier, ...

Accompagné au piano par Olivier Jann, le chœur d'enfants du Coup de Joran interprétera des airs de Akepsimas, Boby Lapointe, Fugain, Henri Dès, Renaud, Caldara, Mozart, etc. **Temple du Bas, jeudi 14 juin à 14h30 et 20 heures.**

Les douze vendredis

Le prochain concert de la série des « douze vendredis » aura lieu vendredi 25 juin à la Collégiale. L'organiste bernoise Nadia Bacchetta interprétera

des œuvres de Brahms, Bach, Messiaen, Vierne et Muffat.

Née en 1978, Nadia Bacchetta entreprend des études d'orgue en 2003 au Conservatoire de Berne et obtient son diplôme d'enseignement avec distinction en 2007, puis son diplôme de concert en 2009.

Nadia Bacchetta est actuellement organiste de l'église réformée de Grafenried-Fraubrunnen, où elle dirige une série de concerts très particulière intitulée « Kirche kunstvoll » destinés à créer, autour de l'orgue, un dialogue entre différentes formes d'expression artistique.

Collégiale, vendredi 25 juin à 18h30. Entrée libre, collecte (prix indicatif Fr. 15.-).



La Fête de la Musique s'associe au Service des sports de la Ville pour son édition 2010

Les Piscines en fête



Les Rambling Wheels se produiront sur la grande scène de la Fête de la Musique le 19 juin à 22h15 aux Piscines. • Photo: sp

La Fête de la Musique collabore avec le Service des sports de la Ville, qui fête les 20 ans des Piscines du Nid-du-Crô. La population est invitée à participer à une Piscine-Party le samedi 19 juin dès 9 heures aux Piscines. Outre les nombreuses animations sportives, la grande scène de la Fête de la Musique sera installée sur le site du Nid-du-Crô pour accueillir de nombreux artistes, dont les Rambling Wheels.

Au vu des nombreux travaux en cours de réalisation au centre-ville, il n'y aura pas cette année de scènes exté-

rieures dans la zone piétonne lors de la Fête de la musique, à l'exception de la Place Pury. Les concerts se dérouleront à l'intérieur du Temple du Bas, au King ainsi qu'à l'Interlope.

Des défis sportifs

Au Nid-du-Crô, les clubs organisateurs proposeront de 9 à 18 heures plusieurs activités sportives sous forme de défis. « L'idée consiste à redynamiser la manifestation Neuchâtel bouge 24 heures », indique Olivier von Gunten. Et d'ajouter: « Nous avons profité de l'occasion

pour changer la formule. » L'ensemble des animations prévues par les clubs se dérouleront dehors, dans la piscine extérieure.

La grande scène au Nid-du-Crô

La grande scène de la Fête de la Musique fera partie intégrante du site des Piscines. Le groupe loclois Nowane sera le premier à passer sous les feux de la rampe à 12h30. Les concerts de Nibar Nabab, de BBM 74 et de Keebonk s'enchaîneront sur cette même scène. A 22 heures, un feu d'artifice sera tiré à l'occasion des 20 ans des Piscines. Après quoi, les Rambling Wheels viendront enflammer la grande scène.

Transports publics gratuits

A l'occasion de cette journée de fête, les transports publics seront gratuits pour les lignes 1 et 11. Dès 18 heures, le public pourra se rafraîchir au bar des organisateurs. Une collecte sera également organisée en faveur des juniors des clubs organisateurs. Le programme complet de la Fête de la Musique est disponible sur www.fdlm.ch. (ak)

Fête de la Musique 2010 et 20 ans des Piscines le samedi 19 juin aux Piscines du Nid-du-Crô dès 9 heures. Entrée libre durant toute la journée.

Chronique culturelle



Eviter l'embonpoint

Festi'neuch a dix ans! Ce festival imaginé à l'époque par des étudiants de la HEG a pris depuis de la bouteille au point de devenir l'une des toutes grandes manifestations culturelles du canton. Ses organisateurs ont réussi là où d'autres s'étaient cassé les dents. Que l'on se souvienne de Festijazz et de Festrilacs... Donc, au fil des ans, Festi'neuch est devenu une affaire qui roule. Avec une affluence totale de 37'000 festivaliers, la manifestation peut envisager son avenir financier avec sérénité. Mais attention! Pour continuer à séduire, elle devra éviter l'embonpoint... et ne pas admettre plus de 11'500 personnes par soir sur l'aire actuelle afin que les files devant les bars, les stands de bouffe et les WC ne tapent pas trop sur les nerfs! Il faudra aussi continuer à choyer les 1400 bénévoles afin qu'ils ne se sentent pas exploiter! Il faudra enfin ne pas céder à la surenchère au moment d'engager des têtes d'affiches et conserver un ancrage régional en programmant des artistes d'ici. La direction du festival a parfaitement su identifier et éviter ces écueils jusqu'ici. Nul doute qu'il en ira de même lors des dix prochaines éditions.

Patrice Neuenschwander



**Aux riverains de la ligne
Holligen – St-Blaise**

Avis de travaux durant la nuit

Révision des aiguillages

Sur le tronçon Berne – Holligen

les nuits

**du lu/ma 07/08 jusqu'au
ve/sa 11/12 juin 2010**

**du lu/ma 14/15 jusqu'au
ve/sa 18/19 juin 2010**

entre 20 heures et 6 heures.

En raison du trafic ferroviaire durant la journée, les travaux ne peuvent se faire que pendant les heures creuses de la nuit. Les machines et les moyens d'alarme nécessaires à la sécurité du personnel émettent des bruits perceptibles. Nous ferons cependant tout notre possible afin de limiter ceux-ci au strict minimum. Les moteurs diesel utilisés sont en majorité dotés de filtres à particules.

La BLS SA prie les riverains de la ligne de bien vouloir l'excuser pour les nuisances occasionnées et les remercie de leur compréhension.

BLS SA

Infrastructure installations
District de la voie Mittelland

Le clin d'œil du délégué communal à l'énergie

L'électricité est un bien précieux

Christian Trchsel



Les lois de la thermodynamique démontrent sans ambiguïté qu'il n'est pas raisonnable d'utiliser l'électricité pour se chauffer. Pour illustrer cette affirmation, dont la démonstration n'est pas évidente, un conseiller général physicien de son état a osé l'originale et très parlante analogie suivante: pour produire du vinaigre, le vigneron ne choisira pas un grand crû vieilli en fût de chêne ...

L'évolution de la consommation d'énergie en Suisse décrit une croissance continue depuis fort longtemps. Les enjeux environnementaux, et en particulier les émissions de gaz à effet de serre, constituent une autre facette de la problématique. Aujourd'hui, deux écoles semblent se profiler pour relever le défi.

La voie « officielle » pourrait être qualifiée de « tout électrique ». L'Office fédéral de l'énergie contribue à cette vision en faisant la promotion des pompes à chaleur, ce qui correspond très clairement à une conversion progressive du domaine du chauffage à l'électricité. La mobilité contribuera très largement elle aussi à une électrification de notre



L'électricité est une forme d'énergie noble capable de fournir de l'éclairage, de produire un travail mécanique ou de faire fonctionner des ordinateurs. L'utilisation de l'électricité à des fins de chauffage doit impérativement répondre à des critères de qualité sévères.

société par le développement intensif des voitures électriques.

Dans ce contexte, les conclusions du rapport de la commission de réflexion concernant le projet de centrale électrique à gaz de Cornaux, qui justifient la construction d'une telle centrale, ne sont pas surprenantes. Il s'agit d'assurer la couverture de nos besoins croissants.

Une autre approche plus pragmatique a été choisie par la Ville de Neuchâtel. Lundi soir, le Conseil

général du chef-lieu a approuvé à une écrasante majorité des mesures limitant drastiquement l'utilisation de l'électricité sur le territoire communal. Il s'agit par exemple de supprimer les chauffages et les productions d'eau chaude qui fonctionnent actuellement à l'électricité. L'installation d'une pompe à chaleur électrique sera autorisée si la provenance de l'électricité nécessaire à son fonctionnement est certifiée. En y ajoutant quelques actions visant à réduire la consomma-

tion d'électricité dans le domaine de l'éclairage, voire de produire de manière décentralisée de l'électricité solaire photovoltaïque, la Ville montre clairement une autre voie. Affaire à suivre !

C.T.

www.neuchatel-energie.ch



La Ville jeune

Théâtre du Passage, vendredi 11 juin et samedi 12 juin à 20 heures, comédies musicales (extraits de: Le roi Lion, Les misérables, Notre-Dame de Paris, Hair, etc). Chœur et orchestre de l'ESRN et du CMN. Solistes: Floriane Iseli, Haô Ting, direction et arrangements musicaux Steve Muriset. Réservations: tél. 032 717 79 07, prix unique: Fr. 15.-.

Case à chocs (quai Ph.-Godet 20), vendredi 11 juin (portes à 22h), soirée organisée par Pô du Ghetto, Saphir Prod & Real Sound Prod: Jungle Brothers (NYC), DJ Ker, Ngoc Lan, Hosté par Fad 2 and Nino G + video par la supermafia. Prélodation Petzi: Fr. 30.- en préloc./ Fr. 32.- sur place.

Queen Kong Club (quai Ph.-Godet 20), vendredi 11 juin (portes à

23h), Hypnotik Island: Post Modern Education (Genève), Bio/Volvox (Neuchâtel.Genève / label parasite) + amazing djs. Prix: Fr. 10.-.

Samedi 12 juin (portes à 22h), Memphis rock'n'roll: Jack Oblivian (USA, Goner Records), Harlan T. Bobo (USA, Goner Records), John Paul Keith (USA, Fat Possum), Dj Lady Black Sally. Prix: Fr. 15.-.



La Ville sportive

Piscines du Nid-du-Crô Lundi-vendredi 8h-22h, samedi 8h-21h, dimanche 9h-20h. Tél. 032 722 62 22.



Football Mercredi 9 juin, stade de la Maladière, 19h, finale de la Coupe neuchâteloise, féminines. Vendredi 11 juin, nouveau terrain synthétique Pierre-à-Bot, 20h, Espagnol-Boudry, vétérans.

Samedi 12 juin, nouveau terrain synthétique Pierre-à-Bot, 10h30, Serrières D1-Team ANF, juniors D. A 16h, Serrières 1-Stade Lausanne, 2^e ligue inter. A 18h, Espagnol-Corcelles, 3^e ligue. Dimanche 13 juin, nouveau terrain synthétique Pierre-à-Bot, 10h, Helvetia-Hauterive, 4^e ligue. A 13h30, ASI Serrières-La Chaux-de-Fonds, inters B. A 16h, Audax-Serrières, 2^e ligue. Mercredi 16 juin, nouveau terrain synthétique Pierre-à-Bot, 20h15, Serrières C1-Corcelles, juniors C.

Hockey sur gazon Dimanche 13 juin, ancien terrain synthétique de Pierre-à-Bot, 11h, Neuchâtel II-Black Boys Genève II, 1^{re} ligue.



Le Conseil général a accepté lundi soir les quatre rapports qui figuraient à son ordre du jour

Des mesures en faveur de l'écologie

Le Conseil général a accepté par 35 voix et 3 abstentions le rapport de l'exécutif concernant la sixième étape du programme Neuchâtel - Cité de l'énergie. Un crédit de 310'000 francs est accordé au Conseil communal pour mettre en œuvre une nouvelle série de quatre actions. L'exécutif disposera par ailleurs de 90'000 francs pour remplacer le parc de véhicules électriques de l'administration et pour aménager une centrale solaire sur le toit du collège de la Promenade-Sud. L'électricité produite permettra de recharger ces voitures.

Le Conseil général s'est également prononcé favorablement concernant les deux demandes de crédit pour la rénovation et la transformation du collège de la Promenade-Sud ainsi que pour la transformation de salles de classe au collège des Parcs. Le premier projet a été accepté par 32 voix et 6 abstentions et le second à l'unanimité.

«Mis devant le fait accompli»

Si le second projet a fait l'unanimité, le Conseil général n'a pas reçu le projet de rénovation et de transformation du collège de la Promenade-Sud avec autant de contentement. Le Conseil communal sollicitait un crédit de 4'790'000 de francs, montant qui dépasse le coût inscrit à la planification des investissements 2010-2013 de

540'000 francs. «Si le surcoût est dû à une sous-estimation, nous regrettons tout de même le manque d'anticipation de l'exécutif», a déclaré Olivier Forel pour le groupe PopVertsSol. Le groupe socialiste peinait à comprendre comment justifier la hausse du coût des travaux de mises aux normes, mais il a accepté les deux projets à l'unanimité.

Quantité de mises aux normes

Le groupe UDC a soulevé le fait que rien n'avait été entrepris pour rénover le collège depuis 50 ans. Il a accepté ces demandes de crédit à l'unanimité tout en déplorant le fait d'être à nouveau «mis devant le fait accompli». Jean-Charles Authier, au nom du groupe libéral-radical s'est senti comme «une balle de flipper se baladant de mise aux normes en mise aux normes» en lisant ce rapport. «On ne peut pas faire autrement que de dire oui», a-t-il poursuivi.

Une rénovation indispensable

«Je suis déçu de la méfiance dont vous faites preuve à l'égard du Conseil communal», a répondu le nouveau président de la Ville, Daniel Perdrizat. Et de poursuivre: «C'est vexant pour le travail professionnel qui est fait par les services.» Bon nombre de collèges de la commune mériteraient d'être rénovés, celui de la Promenade devenait vraiment vétuste. «Nous avons d'abord pensé rénovation avant de nous occu-

per d'HarmoS», a commenté le président de la Ville. D'autres solutions ont été envisagées pour créer ces deux nouvelles classes enfantines, le Conseil communal a choisi celle qui lui semblait la plus judicieuse. Les travaux commenceront durant les prochaines vacances scolaires et devraient durer une année.

Nouveau Règlement de discipline

Le plénum a également accepté de ratifier le nouveau Règlement général de discipline scolaire par 33 voix contre 1 et 3 abstentions. Les partis PopVertsSol et socialiste ont salué la démarche participative qui a présidé à l'adoption de ce Règlement. Si pour certains cela

va de soi, le Règlement spécifie tout de même qu'il est important que l'école et les parents tirent à la même corde. «Nous respectons les valeurs des familles, mais elles ont le devoir de soutenir loyalement l'école même si elles n'approuvent pas toujours ce qui est fait», a déclaré Daniel Perdrizat. «Les parents ne doivent pas saboter le travail qui est fait par l'école», a-t-il conclu.

Le Conseil général a encore accepté la donation au Musée d'ethnographie de la collection d'art africain Grünbaum à l'unanimité. La directrice de la Culture, François Jeanneret a signalé qu'une exposition verrait le jour dès le 18 juin 2011. (ak)



Obligation d'informer les locataires

En se prononçant favorablement sur le rapport concernant la sixième étape du programme Neuchâtel Cité de l'énergie, le Conseil général a accepté de modifier le règlement d'aménagement communal. Tout propriétaire de bâtiment, dont la surface brute de plancher chauffé est égale ou supérieure à 500 m² devra acquérir une étiquette display ainsi qu'un certificat énergétique. Le tout pourra être obtenu pour 150 francs. Le groupe PopVertsSol a proposé un amendement visant à informer obligatoirement les locataires des dépenses énergétiques du bâtiment. Il a été accepté par 32 voix contre 4 et 2 abstentions. Olivier Arni, directeur de l'Environnement a rappelé que «pour atteindre les grands objectifs fixés en matière d'économies d'énergie et de réduction des émissions de CO₂, il est nécessaire de mobiliser l'ensemble des acteurs de la société, l'ensemble de la population». Il est ainsi important de développer une communication active.

Les travaux de rénovation et de transformation de la Promenade-Sud commenceront cet été.



Le conseiller communal Olivier Arni répond

La Collégiale

La Collégiale dont la restauration ne sera pas terminée comme prévu en avril 2011, sera emballée pendant toute la durée du Millénaire. Des toiles imprimées seront tendues sur les échafaudages qui entoureront l'édifice spécialement éclairé pour l'occasion. Des visites guidées et des conférences seront proposées au public qui verra le monument emblématique de Neuchâtel comme il ne l'a encore jamais vu!

Telle est la réponse du conseiller communal Olivier Arni à une interpellation du groupe PLR. Pour des raisons indépendantes de la volonté de la section de l'Urbanisme - retard pris par le Grand Conseil dans l'adoption du crédit, décès d'un mandataire, recours sur adjudication, entre autres - la première étape de la restauration de



La Collégiale sera entièrement emballée pour le Millénaire et sa façade ouest (ci-dessus) reproduite sur une toile tendue sur les échafaudages.

Matches en terrasse

Interpellé par le groupe UDC, le Conseil communal, par Pascal Sandoz, directeur de la sécurité, a répété que les tenanciers d'établissements publics pourront bel et bien proposer à leur clientèle en terrasse des retransmissions de matches de la Coupe du monde de football qui commence vendredi en Afrique du Sud. Ceci à certaines conditions toutefois : l'écran doit se trouver à l'intérieur de l'établissement, le bruit généré doit être supportable par le voisinage et surtout les retransmissions ne doivent pas provoquer d'attroupements qui déborderaient sur la chaussée. Si toutes ces conditions sont satisfaites, pas de problème, a ajouté Pascal Sandoz qui s'est insurgé contre l'affirmation de Maria Angela Guyot pour qui Neuchâtel est en passe de devenir une ville fantôme à cause des restrictions à tous crins imposées par la police. Avec Festi'neuch, le NIFFF, l'Open air de cinéma, Capacité, les Swiss Cheese Awards, notre cité sera particulièrement animée cet été, a affirmé le directeur de la sécurité. Quant au Village mondial des Jeunes-Rives, il sera prêt à accueillir tous les fans de foot dès vendredi.

nd à une interpellation du groupe PLR

e emballée pour le Millénaire

la Collégiale ne sera pas terminée le 24 avril 2011, jour de l'ouverture du Millénaire. Au total, le retard accumulé par rapport à la planification atteint 42 semaines...

Trois options

Cet état de fait connu depuis janvier 2009 par les responsables du chantier au sein de la Ville a amené le Conseil communal à envisager trois options. La première consistait à stopper les travaux et à démonter les échafaudages. Elle a été abandonnée en raison de son coût : 690'000 frs ! La seconde dite du statu quo revenait à conserver les échafaudages sur la partie est, à laisser libre la partie ouest et à tendre une toile décorative au sud. Cette solution aurait coûté 275'000 à 300'000 frs tout en retardant les

travaux sur la partie ouest. Le Conseil communal a finalement choisi de faire de la restauration de la Collégiale un événement « phare » du Millénaire. L'église sera donc entièrement entourée d'échafaudages sur lesquels seront tendues des bâches peintes reproduisant la façade ouest et le logo du Millénaire. Surcoût : environ 60'000 francs, montant auquel il faudra encore ajouter quelques dizaines de milliers de francs pour l'éclairage spécifique.

Regrets sincères

Le Conseil communal regrette sincèrement le fait que le Conseil général ait appris par la presse le retard pris par les travaux. Cette information était connue depuis plus d'une année de la Section de l'urbanisme et de la Direction de l'environ-

nement alors assumée par Valérie Garbani. Il a fallu que le Bureau du Millénaire s'inquiète en avril dernier de la date de démontage des échafaudages pour qu'elle refasse surface. C'est à ce moment seulement qu'Olivier Arni, directeur de l'Environnement, a appris que les travaux ne seraient pas interrompus en 2011. Le Conseil communal en a été informé le 10 mai 2010. En raison d'une insuffisance de communication entre la Section de l'urbanisme et le Bureau du Millénaire, l'information relative à la poursuite du chantier en 2011 est sortie lors de la conférence de presse du 1^{er} juin décrivant la programmation du Millénaire. La presse a ensuite fait son travail. Cette réponse pourtant circonstanciée n'a pas eu l'heur de satisfaire les interpellateurs.

 Conseil général: dans le prolongement de la séance tenue lundi soir

Les groupes politiques ont la parole



Le collège de la Promenade-Sud sera rénové avec des améliorations notables du point de vue énergétique, pour la plus grande satisfaction du groupe socialiste.

Groupe PLR

Alexandre Brodard: «L'écologie, tout comme le social d'ailleurs, n'est pas réservée au seul parti qui porte son nom. Elle dépasse largement le cadre du politique et doit être soutenue et promue par tous autant que possible, dans la mesure du raisonnable. Le groupe PLR y est sensible et se réjouit que la ville de Neuchâtel montre l'exemple en la matière.

C'est dans cette optique que notre groupe a soutenu le rapport du Conseil communal et la demande de crédit relative aux actions à entreprendre dans le cadre de Neuchâtel Cité de l'énergie. Il considère les mesures envisagées par la Ville comme intéressantes et raisonnables.

Prônant l'incitation plutôt que l'obligation et la complication, et ne souhaitant pas ajouter des frais et des obligations administratives supplémentaires aux petits propriétaires, le groupe PLR a refusé l'ensemble des amendements proposés par le groupe PopVertsSol. Il a été suivi par le Conseil général, à une petite exception près.

Les mesures les plus simples étant souvent les plus efficaces, le groupe PLR a par ailleurs déposé un postulat demandant au Conseil communal de se pencher sur la question du «surchauffage» dans les bâtiments communaux, dans le but de réduire le chauffage à une

température de 20° en hiver. En plus de l'effet bénéfique au niveau climatique et écologique, cette mesure simple aurait également un impact non négligeable sur les dépenses de chauffage.»

Groupe socialiste

Grégoire Oguey: «Le collège de la Promenade-Sud devenait désuet à plus d'un titre: fenêtres condamnées, classes trop petites, inadéquation des locaux avec les exigences du concordat HarmoS, etc. Sans compter avec l'accroissement de la population. Nous nous devions donc de prendre nos responsabilités envers les jeunes générations et les enseignants en leur fournissant un cadre plus propice à l'éclosion des talents de demain. Ce collège sera enfin rénové, et cela en incluant des améliorations notables du point de vue énergétique et de l'isolation thermique: des travaux majeurs seront effectués sur les façades et sur le toit, sur lequel sera installée une centrale solaire photovoltaïque de 45 m². Ces aménagements sont pleinement cohérents avec le rapport «Neuchâtel, Cité de l'énergie» également accepté ce soir et correspondent bien aux soucis sociaux et environnementaux des socialistes.»

Groupe UDC

Maria Angela Guyot: «Le groupe UDC est interpellé par le concept de

communication du Conseil communal: en effet, ce dernier a transmis une lettre le 28 mai 2010 aux tenanciers des établissements publics de notre ville pour leur interdire d'utiliser des téléviseurs pour visionner les matches de football du Mondial 2010 dans leurs établissements ou depuis leurs terrasses. Cette manière de faire «à la hussarde» n'est pas acceptable. Le Conseil communal aurait dû parler de ses soucis de sécurité, dans le cadre de cette manifestation, avec les tenanciers au plus tard en 2009, lorsqu'il disposait du bilan des mesures de sécurité prises durant l'Euro de football de 2008. Nous sommes d'autant plus surpris d'apprendre que le Conseil communal s'est basé sur un cas isolé, qui a eu lieu durant cette manifestation, par crainte des débordements. En effet, le Conseil communal s'était félicité du fait que l'Eurofoot s'était très bien passé, sans heurts.

Les tenanciers des établissements de notre ville sont des citoyens responsables; nous demandons au Conseil communal de les traiter avec respect, car au fond, ils participent à l'essor de notre ville.

Les tenanciers savent qu'ils doivent respecter les législations sur le bruit notamment en rappelant que seuls certains matches pourraient se terminer vers 22h/23h, exception faite de la demi-finale et la finale, si au

terme de la 90^e minute le score est encore de 0 à 0.

Nous comprenons le souci de débordement de personnes sur la chaussée pouvant entraver la circulation. Le Conseil communal doit pouvoir laisser vivre les fans de foot durant un mois, car la plupart des matches se termineront avant 23 heures.»

Groupe PopVertsSol

Christian van Gessel: «Le Conseil communal a proposé une série d'actions dans le cadre du programme «Cité de l'énergie». Elles sont remarquables et le groupe PopVertsSol les a soutenues à l'unanimité. Il déplore seulement un déséquilibre, trop peu étant fait au niveau de la politique des transports. Il regrette aussi le manque d'ambition du Conseil général. Si celui-ci a accepté un amendement qui prévoit que non seulement les propriétaires, mais aussi les locataires soient informés de la qualité énergétique de leur bâtiment, tous les autres groupes politiques ont unanimement refusé les autres. Quel manque d'ambition! Pourquoi imposer l'étiquette display à seulement 40% des bâtiments? Pourquoi refuser de réutiliser la chaleur produite par les commerces de notre ville (boulangeries, etc.)? Pourquoi ne pas prévoir d'imposer à un propriétaire des énergies renouvelables si cela ne coûte pas plus cher qu'un brûleur à mazout? Quel dommage!»

A propos...



Label Neuchâtel

Lugano, Montreux, Bâle ou Genève? Non, vous n'avez pas rêvé! Vous étiez bien à Neuchâtel ce dernier week-end. Au gré de vos loisirs, vous avez ainsi eu le plaisir d'apprécier une ville revisitée, une ville aménagée, colorée et animée dans ses artères historiques. Tout cela sur une note nous faisant découvrir les airs à la page sur des rives musicalement redessinées pour l'occasion.

Notre ville a donc pris de la hauteur, atteignant non pas des sommets, calvinisme oblige, mais qui a su mettre en exergue les mérites de toutes celles et ceux qui ont cru à sa bonne étoile. A ceux-là qui, années après années, parfois contre vents et marées, mais toujours dans un esprit d'ouverture, ont redonné à Neuchâtel les étoiles qu'elle gardait jalousement. Grâce à cet engagement, bénévolement soutenu par une armée de fournis, la belle Neuchâtel s'est refait une santé sur le plan de la visibilité. «Neuchâtel un cœur en ville» et «Festi'neuch» se sont associées pour briller de mille feux et écrire une nouvelle page sur le livre de l'activité associative et culturelle. Une belle image que chacun appréciera davantage encore en cette période de turbulences institutionnelles.

A refaire, absolument.

Rémy Voirol

Cérémonies funèbres à la chapelle des Charmettes

La rénovation complète d'un des deux fours crématoires du cimetière de Beauregard a commencé lundi 7 juin et devrait durer sept à huit semaines environ. Ce chantier provoquera quelques nuisances incompatibles avec le bon déroulement des cérémonies funèbres organisées dans la chapelle du cimetière.

Pendant toute la durée des travaux, les cérémonies funèbres se dérouleront à la chapelle voisine des Charmettes sise au numéro 1, de la rue Varnoz.

L'accueil du cimetière de Beauregard (tél. 032 717 72 47) est à même de renseigner plus précisément le public en cas de besoin.

Direction de la sécurité

La Ville officielle



Offre d'emploi

La Direction de l'environnement met au concours, pour le Service de l'aménagement urbain, un poste d'

aménagiste, architecte ou architecte-paysagiste à 80%

Sous la responsabilité de l'architecte communal adjoint, la personne recherchée aura pour tâches:

- de mettre en œuvre, à l'interne et sous forme de mandats, des processus de planification et de coordination du territoire;
- de participer à l'élaboration des plans directeurs sectoriels, des plans de quartier et des études particulières d'aménagement urbain intégrant les composantes de mobilité et d'environnement;
- de participer aux concepts et projets d'aménagement des espaces publics.

La personne recherchée doit posséder de bonnes connaissances des pratiques en urbanisme et aménagement du territoire, ainsi qu'en matière de gestion de projets.

Dotée d'un esprit de synthèse enrichi de bonnes qualités rédactionnelles, à l'aise avec les outils informatiques, elle doit avoir le sens de la communication et être apte à travailler de manière autonome. Des connaissances en développement durable sont souhaitables.

Si vous êtes au bénéfice d'une formation d'aménagiste, d'architecte ou d'architecte-paysagiste (diplômé HES, EPF ou équivalent) et disposez d'une expérience professionnelle de 3 ans au minimum, cette offre vous concerne et nous attendons avec intérêt votre postulation (lettre de motivation, curriculum vitae, copie de diplômes et certificats) à l'adresse suivante:

Ville de Neuchâtel, Service des ressources humaines
Faubourg de l'Hôpital 4, 2000 Neuchâtel

Délai de postulation: 21 juin 2010.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus au 032/717 76 61 auprès de l'architecte communal adjoint, fabien.coquillat@ne.ch ou de l'architecte-urbaniste communal, 032 717 76 42, olivier.neuhaus@ne.ch.

Entrée en service: à convenir.



Conseil général

Quels étaient les présents?

Présidence de M. Blaise Péquignot (PLR), président

Y compris le président, 39 membres sont présents: M^{mes} et MM. Jean-Charles Authier (PLR), Matthieu Béguelin (soc), Claude Béguin (soc), Amelie Blohm Gueissaz (PLR), Luciano Bocchi (UDC), Fabio Bongiovanni (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Sylvain Brossin (UDC), Khadija Clisson (soc), Nicolas de Pury (PopVertsSol), Jean Dessoulavy (PLR), Martine Docourt (soc), Pascal Domatezo (UDC), Philippe Etienne (PLR), Thomas Facchinetti (soc), Michel Favez (PopVertsSol), Olivier Forel (PopVertsSol), Yves Froidevaux (PopVertsSol), Anne-Frédérique Grandchamp (UDC), Jonathan Gretillat (soc), Maria Angela Guyot (UDC), Daniel Hofer (soc), Katja Lehr (PLR), Catherine Loetscher Schneider (PopVertsSol), Philippe Loup (soc), Nicolas Marthe (PLR), Caroline Nigg (PopVertsSol), Béatrice Nys (PopVertsSol), Grégoire Oguey (soc), Hélène Perrin (soc), Sabrina Rinaldo Adam (soc), Christophe Schwarb (PLR), Hélène Silberstein (PopVertsSol), Cristina Tasco (soc), Christian van Gessel (PopVertsSol), Nathalie Wust (soc), Joël Zimmerli (PLR), Laura Zwyygart de Falco (soc).

Excusés: MM. Roy Cairala (UDC), Pascal Helle (PopVertsSol)

Le Conseil communal était représenté par M. Daniel Perdrizat (PopVertsSol), président, M. Alain Ribaux (PLR), vice-président, M^{me} Françoise Jeanneret (soc), M. Pascal Sandoz (PLR) et M. Olivier Arni (soc), conseillers communaux.



Avis de publication

Vu la loi sur les droits politiques,
Vu la loi sur les communes,

Le Conseil communal informe les électrices et les électeurs que les arrêtés:

- concernant une sixième demande de crédit relative aux actions «Environnement» à entreprendre dans le cadre de «Neuchâtel Cité de l'énergie»,
- concernant une sixième demande de crédit relative à l'action «Transports» à entreprendre dans le cadre de «Neuchâtel Cité de l'énergie»,
- concernant la modification du Règlement d'aménagement communal, du 2 février 1998,
- concernant une demande de crédit pour la rénovation et la transformation du collège de la Promenade-Sud,
- concernant une demande de crédit pour la transformation de salles de classes au collège des Parcs,
- concernant la donation à la Ville de Neuchâtel de la collection Grünbaum,
- concernant le Règlement général de discipline scolaire,

adoptés par le Conseil général dans sa séance du 7 juin 2010, peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Selon la loi, la durée du délai référendaire est fixée à cinquante jours, soit jusqu'au vendredi 30 juillet 2010.

Neuchâtel, le 9 juin 2010.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,
Daniel Perdrizat

Le chancelier,
Rémy Voirol



Quinzaine neuchâteloise et cortège de la Musique militaire

La Quinzaine neuchâteloise se terminera samedi 12 juin par une grande braderie dans toute la ville. A cette occasion, des stands seront installés devant les différents magasins du centre.

Dans le cadre de son 150^e anniversaire, le cortège officiel de la Musique militaire de Neuchâtel partira à 11h30 de l'Esplanade de la Collégiale pour se rendre aux Patinoires du Littoral.

La chronique musicale de...

Absolument Funkastik!



Mathieu
Neuenschwander

Le samedi 17 juillet prochain, le Parabôle festival va accueillir la crème du P. Funk neuchâtelois!!! Les Funkastik π^3 se produiront sur la « Nano scène » de Champ-Rond lors de la soirée « Funky Ta Mère ». Autant vous dire tout de suite que vous allez passer un bon moment... Ces joyeux drilles se sont fixés pour mission votre divertissement le plus total!

Mais pourquoi un nom pareil? Je ne vous raconte pas la galère pour trouver comment on écrit le symbole π sur un clavier d'ordinateur (astuce du jour: appuyez et maintenez enfoncée la touche Alt, tapez 2 puis 0 et lâchez Alt)! En fait ce symbole mathématique devient ici un clin d'œil au P. Funk, un style musical apparu dans les années 1970 dont le chef de file était le groupe (très barjo) de George Clinton et Bootsy Collins: «Funkadelik». Mais avant de s'appeler Funkastik π^3 , nos valeureux groovers du littoral sévissaient déjà presque tous ensemble dans une formation nommée Hatted Crowd. L'histoire commence au début des années 1990, autour de Steve



L'Eplattenier, Joël Rilliot, Julien Ombelli et Alexandre Lavanchy. Hatted Crowd se produit sur de nombreuses scènes notamment chez l'ancêtre de Festi'neuch: Festijazz, qui se tenait également sur les Jeunes-Rives.

Mais voilà, le temps passe! Pendant que certains sautent du Mothership en plein vol, d'autres montent à bord et rejoignent l'équipage. Sauf que Hatted Crowd ne se ressemble plus. Du coup, les dorénavant 9 musiciens, décident de baptiser leur nouveau vaisseau Funkastik π^3 ! L'une de ses nouvelles arrivantes s'appelle Laure Gaille. Pleine de charme, la chanteuse insuffle spontanéité et fraîcheur au savant dosage des Funkastik. En 2007 le groupe lance un album démo de huit titres entièrement écoutable via leur site web (www.funkastik.net). Surprise, on y découvre la présence de deux rappers: «Bégi» et «Sektor» qui



œuvrent ensemble depuis 1998 dans «La Plaidoirie». Convaincus que l'union fait la force des bonnes équations, les deux groupes décident d'unir leurs destins et inventent le Pi-Rap: Pour le meilleur et le rire, car les textes français des Funkastik π^3 sont hilarants: Dans «J'veux des poils», ils expriment leur bonheur d'avoir de la fourrure et de ne pas l'épiler. Ils évoquent aussi la vie et l'avis des spermatozoïdes dans le «Latex Club» ou simplement les rencontres amoureuses et hasardeuses comme chez «Le poissonnier».

En compagnie de «Fat No Brain», «Demago», «TWEED» et «Chic &

the Tramp» sur la grande scène ainsi que de «Vieux loup de mer», «Tsar Shate 2» et «I'm an Elephant» sur la scène Nano, «Funkastik π^3 » se prépare à vous envoyer une volée de bois funky dès 23h45 afin de clore dignement la deuxième soirée du festival bôlois.

- **Le programme complet du Parabôle festival:** <http://www.parabolefestival.ch>
- **Le site web et la musique de Funkastik π^3 :** <http://www.funkastik.net>

M.N.

A travers l'histoire



Situé à l'angle du faubourg du Lac et de la ruelle du Port, le bâtiment qui abritait le fabricant de meubles Schumacher possédait encore un petit jardin planté d'arbres. La photographie a été prise juste avant sa démolition pour laisser place au bâtiment actuel, construit en 1914-1915 par l'architecte Maurice Kunzi. Au fond de la ruelle se distinguent le faubourg de l'Hôpital et la façade de la maison d'Erhard Borel (photographie de Victor Attinger, 1914, Musée d'art et d'histoire, Neuchâtel), Vincent Callet-Molin.

La Ville officielle

Offre d'emploi

La Direction de l'environnement met au concours, pour la gérance des bâtiments, un poste d'

employé-e de gérance à 80%

Sous la responsabilité de l'administrateur des bâtiments, sa mission consiste principalement à assurer les travaux administratifs et le contentieux de la gérance.

Au bénéfice d'un CFC d'employé-e de commerce ou d'un diplôme de commerce, la personne recherchée aura les aptitudes et le profil suivants:

- maîtrise des outils informatiques Office 2007,
- capacité rédactionnelle, aisance avec les chiffres et sens de l'organisation,
- esprit de collaboration et facilité d'adaptation,
- entretient et discrétion,
- sens de la communication et des relations humaines,
- expérience en gérance souhaitée.

Les dossiers de candidature (lettre de motivation, curriculum vitae, copie des diplômes et certificats) sont à adresser à:

Ville de Neuchâtel
Service des ressources humaines
Faubourg de l'Hôpital 4
2000 Neuchâtel

Délaï de postulation: 21 juin 2010.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus au 032 717 76 41, auprès de l'architecte-urbaniste communal, (olivier.neuhaus@ne.ch) ou auprès de la collaboratrice socio-administrative, au 032 717 76 72, (corinne.rumley@ne.ch).

Entrée en service: 1^{er} septembre 2010 ou à convenir.

Fête de quartier

L'Association de quartier Draizes Sans Limite (ADSL) organise, samedi 19 juin, sa deuxième fête de quartier.

Au programme, dès 9 heures, videgrenier à la rue des Brandards (inscription jusqu'au 17 juin à ADSL@net2000.ch ou par téléphone au 079 288 72 34. La soirée festive avec grillades se déroulera dès 18 heures sur le parking de l'immeuble Brandards 19/21.

Enquêtes publiques

Demande de Monsieur Charles-André Stauffer, architecte à Neuchâtel, d'un permis de construire pour la transformation et des agrandissements mineurs d'une maison familiale 16, rue Auguste-Bachelin, article 4961 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame et Monsieur Thérèse et Matthias Von Wyss.

Demande de Monsieur Laurent Castella, architecte à Neuchâtel, d'un permis de construire pour l'aménagement d'un bar dans un local commercial existant 2, rue Edmond-de-Reynier, article 7929 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Christophe Martins.

Demande de Monsieur Pascal Solioz, architecte à Neuchâtel (Service des bâtiments de la Ville de Neuchâtel), d'un permis de construire pour la pose de capteurs solaires photovoltaïques en toiture de l'immeuble 2, avenue du Premier-Mars, article 10102 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Direction Jeunesse et Intégration de la Ville de Neuchâtel.

Les plans peuvent être consultés du 21 mai au 21 juin 2010, délaï d'opposition.

Demande de Monsieur Pascal Naine, d'un permis de construire pour l'installation d'un spa (jacuzzi) dans son jardin à la rue des Berthoudes 16, article 1846 du cadastre de La Coudre à Neuchâtel.

Demande de l'EPFL STI IMT-NE PVLAB - Institut de Microtechnique, d'un permis de construire pour l'installation de ventilation et de climatisation (adaptation d'une installation existante) à la rue Abram-Louis-Breguet 2, article 7787 du cadastre de Neuchâtel.

Demande de Monsieur Hervé Morales, d'un permis de construire pour l'installation d'un spa (jacuzzi) et d'une palissade en bois sur la terrasse de l'immeuble 74, chemin des Valangines, article 10956/E (PPE sur 11350) du cadastre de Neuchâtel.

Les plans peuvent être consultés du 4 juin au 5 juillet 2010, délaï d'opposition.

Demande de Monsieur Mark Hübscher, architecte à Neuchâtel (MH Concept), d'un permis de construire pour l'implantation provisoire de

modules préfabriqués à usage de locaux scolaires au quai Robert-Comtesse, domaine public 624V du cadastre de Neuchâtel, pour le compte du Service des bâtiments de l'Etat de Neuchâtel.

Demande de Monsieur Pascal Solioz, architecte à Neuchâtel (Service des bâtiments de la Ville de Neuchâtel), d'un permis de démolition d'un ancien pavillon scolaire 13, rue Jehanne-de-Hochberg, article 11965 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte du Service des domaines de la Ville de Neuchâtel.

Demande de Monsieur Schwendimann, ingénieur à Belp (Alpine Energie Suisse SA), d'un permis de construire pour la modification d'installations d'équipements techniques pour la téléphonie mobile 15, chemin de la Justice, article 10986 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Orange Communications AG par Alcatel-Lucent Schweiz AG.

Demande de Monsieur Pascal Solioz, architecte à Neuchâtel (Service des bâtiments de la Ville de Neuchâtel), d'un permis de démolition d'anciens pavillons scolaires 65, avenue du Mail, articles 9482 et 14045 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte du Service des domaines de la Ville de Neuchâtel et de Chauffage du Mail Sàrl par Viteos SA.

Demande de Monsieur Joseph La Commare, architecte à Boudevilliers, d'un permis de construire pour l'aménagement des combles de l'immeuble 5, rue des Moulins, article 454 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Mauro Zanetti.

Les plans peuvent être consultés du 11 juin au 12 juillet 2010, délaï d'opposition.

Seuls les délaï, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2^e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire

Echos

■ Demain, le Conseil communal sera représenté par M^{me} Françoise Jeanneret, directrice des cultes, à l'assemblée des délégués de la Fédération catholique romaine neuchâteloise.

■ Samedi, M. Daniel Perdrizat, président, représentera les Autorités communales, à la soirée de gala organisée à l'occasion du 150^e de la Musique militaire de Neuchâtel.

■ Le Conseil communal a adressé récemment ses vœux et félicitations à M^{me} et M. Anne-Marie et Erwin Rollier-Wüthrich, à l'occasion du 55^e anniversaire de leur mariage, et à M^{me} et M. Victorine et André Pasche-Mathieu, à l'occasion du 60^e anniversaire de leur mariage.

Offre d'emploi

La Direction de l'environnement met au concours, pour le Service des bâtiments, le poste vacant de

conducteur de projets à 80%

Les principales missions du poste, directement subordonné au chef des constructions, sont les suivantes:

- Montage et conduite de projets
- Pilotage des mandataires
- Représentation du maître de l'ouvrage

Vous êtes titulaire d'un diplôme d'architecte, d'ingénieur HES, EPF ou pouvez justifier d'une expérience réussie en entreprise générale. Vous possédez de bonnes aptitudes relationnelles, du talent pour la coordination et l'organisation de projets et un grand sens des responsabilités.

Si vous souhaitez exercer vos compétences au sein d'une collectivité publique, avec des possibilités de formation continue, veuillez transmettre votre offre complète (lettre de motivation, curriculum vitae, copies de diplômes et certificats) à l'adresse suivante:

Ville de Neuchâtel
Service des ressources humaines
Faubourg de l'Hôpital 4
2000 Neuchâtel

Délaï de postulation: 21 juin 2010.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès du chef des constructions de la Ville de Neuchâtel au 032/717 76 81, pascal.solioz@ne.ch.

Entrée en fonction: à convenir.



Programme cinéma pour la semaine du 9 au 15 juin

APOLLO 1 032 710 10 33

PRINCE OF PERSIA: LES SABLES DU TEMPS

4^e semaine. 12 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 15h, 17h45, 20h15, ve/sa 23h.
Acteurs: Jake Gyllenhaal, Gemma Arterton.
De Mike Newel.

APOLLO 2 032 710 10 33

STREET DANCE

4^e semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF me au ma 15h30, 20h30, ve/sa 22h45.
Acteurs: Charlotte Rampling, Chris Wilson.
De Max Giwa. Digital 3D. Derniers jours.

APOLLO 2 032 710 10 33

À TRAVERS LES BRANCHES D'UN ARBRE

1^{er} semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 18h.
Acteurs: Philippe Le Gall, Laetitia Spigarelli,
Claude Thébert.
De Daniel Duqué.

APOLLO 2 032 710 10 33

COMMENT DRESSER VOTRE DRAGON

12^e semaine. Pour tous sug. 7 ans.
VF sa/di 13h30.
De Peter Hastings. Digital 3D.
Dernières séances.

APOLLO 3 032 710 10 33

MAMMUTH

5^e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 16h, 20h15.
Acteurs: Gérard Depardieu, Yolande Moreau.
De Benoît Delépine.
Derniers jours.

APOLLO 3 032 710 10 33

SOLUTIONS LOCALES POUR UN DÉSORDRE GLOBAL

6^e semaine. 7 ans sug. 12 ans.
VF + VO me au ma 18h15.
De Coline Serreau.
Derniers jours.

APOLLO 3 032 710 10 33

IRON MAN 2

7^e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF ve/sa 22h30.
Acteurs: Don Cheadle, Robert Downey Jr.,
Gwyneth Paltrow.
De John Favreau.

ARCADES 032 710 10 44

SEX AND THE CITY 2

2^e semaine. 12 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 14h, 17h, 20h, ve/sa 23h.
Acteurs: Sarah Jessica Parker, Kim Cattrall,
Kristin Davis.
De Michael Patrick King.

BIO 032 710 10 55

LA VIE EST PRÉCIEUSE

2^e semaine. 14 ans sug. 16 ans.
VO angl. s-t fr/all. me au ma 16h, 20h30.
Acteurs: Gabourey Sidibe, Mo'Nique, Mariah Carey.
De Lee Daniels.

BIO 032 710 10 55

ROCKSTEADY

2^e semaine. 7 ans sug. 12 ans.
VO angl. s-t fr/all. me au ma 18h30.
De Stascha Bader.

REX 032 710 10 77

ROBIN DES BOIS

5^e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 14h, 20h.
Acteurs: Russel Crowe, Cate Blanchett.
De Ridley Scott. Derniers jours.

REX 032 710 10 77

DANS SES YEUX

3^e semaine. 14 ans sug. 16 ans.
VO esp. s-t fr/all. me au ma 17h30.
Acteurs: Ricardo Darin, Soledad Villamil, Pablo Rago.
De Juan José Campanella. Derniers jours.

STUDIO 032 710 10 88

LA TÊTE EN FRICHE

2^e semaine. 7 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 16h, 18h, 20h15.
Acteurs: Gérard Depardieu, Gisèle Casadesus,
Maurane.
De Jean Becker.



Agenda pratique

Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé

et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité

N° principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline

24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence:

tél. 032 720 30 30.

Viteos SA – électricité, eau, gaz (en dehors des heures d'ouverture des bureaux), tél. 032 717 83 00.

Services publics

Centre de loisirs, le «131» (Boine 31), tél. 032 725 47 25, lieu de rencontres et d'animation pour jeunes de 12 à 18 ans, les mercredis (14h à 18h), vendredis (16h à 18h, 20h à 23h), samedis (14h à 17h).

Centre de puériculture, consultations de puériculture de la Croix-Rouge (av. du 1^{er}-Mars 2a), tél. 032 886 886 6, tous les lundis de 14h à 17h, les mercredis de 10h à 11h30 et de 18h à 20h, les vendredis de 14h à 17h. Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 10h.

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

NOMAD maintien à domicile

Centre NOMAD Neuchâtel et environs

7 jours/7, prestations de soins (LAMal) et d'aide aux activités de la vie quotidienne, collaboration avec les partenaires favorisant le maintien à domicile. Demande de prestations et d'informations: passage M.-de-Meuron 6, Neuchâtel, tél. 032 886 85 00, jours ouvrables de 7h30 à 12h et 13h30 à 17h30.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le N° 144.

Les services religieux

Paroisse réformée évangélique

Cultes des samedi 12 et dimanche 13 juin

Sud:

Collégiale: di à 10h, culte avec sainte cène.

Temple du Bas: di à 18h, Thomas-messe «A l'auberge du bon samaritan», suivi d'un repas canadien, M^{me} E. Reichen & équipe. Jeudi à 10h, méditation, salle du refuge. Eglise ouverte du lundi au vendredi de 16 à 18h. Samedi de 11 à 13h.

Nord:

Ermitage: di à 10h30, culte avec sainte cène.

Valangines: di à 9h30, culte.

Est:

Maladière: sa 12 à 18h, culte Parole & Musique «Les Psaumes, chants de ma vie», MM. R. Tolck & R. Märki.

Ouest:

Charmettes: sa 12 à 17h30, culte tous âges avec sainte cène.

Serrières: di à 10h15, culte avec sainte cène.

Portalès: di à 10h, culte ou messe.

Deutschsprachige reformierte Kirchengemeinde: 13. Juni 9 Uhr, Gottesdienst im Temple du Bas, Abendmahl.

Eglises catholiques romaines

Notre-Dame: sa à 17h, messe en portugais. Di à 10h et 18h, messes.

Serrières, église Saint-Marc: sa à 17h30, messe. Di à 10h15, messe en italien.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: di à 10h30 messe.

La Coudre, chapelle Saint-Norbert: sa à 18h, messe. Di à 17h, messe en latin.

Chapelle de la Providence: di à 10h, messe en polonais.

Hôpital Pourtalès, chapelle 6^e étage: di à 10h, célébration dominicale (aumônerie protestante 1^{er} et 3^e di) et catholique (2^e et 4^e di).

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emerde-Vattel): di à 18h, messe. Mardi 15 à 19h30, bible à la carte.



Impressum

Editeur:

Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction:

Rémy Voirol, chancelier

Rédaction:

Patrice Neuenschwander, journaliste
Anne Kybourg, journaliste stagiaire

Illustration:

Stefano Iori, photographe

Secrétariat:

Eliane Petermann, secrétaire de rédaction

Contact:

• Téléphone: 032 717 77 09
• Télécopie: 032 717 77 10
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:

www.neuchatelville.ch

Mise en page:

Cathy Ecabert

Impression:

Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:

22'000 exemplaires



L'instantané de Stefano Iori...



... Saez à Festi'neuch



alzheimer



«Pour aider ceux
qui aident»

**L'Association Alzheimer Suisse Neuchâtel et l'Association
Neuchâteloise de Services Bénévoles recherchent des**

BÉNÉVOLES

Pour renforcer le groupe des intervenants

Votre mission:

Vous assurez une présence à domicile d'une personne souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une affection apparentée. Cet accompagnement se réalise à raison d'une fois par semaine ou à quinzaine.

Ce que nous offrons:

- Une formation par des spécialistes
- Un encadrement et un accompagnement
- Une formation continue et une supervision

**Pour de plus amples informations et offrir vos services
en qualité de bénévole accompagnant, appelez le
032 724 06 00 (ANSB - ansb@ne.ch)**



Cette annonce paraît grâce au précieux soutien de

Stonehage



Le Service des parcs et promenades organise un après-midi d'activités au Jardin anglais le mercredi 30 juin

Activités ludiques au Jardin anglais

A l'occasion de ses 125 ans, le Service des parcs et promenades convie la population à un après-midi d'activités en plein air. Spécialement destinée aux enfants, cette manifestation gratuite aura lieu le 30 juin de 13h30 à 18h30 au Jardin anglais. Les Parcs et promenades souhaitent sensibiliser le public à leur travail. Thierry Pasche, responsable de l'entretien des places de jeux et de sport de la Ville explique la mission de ses équipes.

Quelles activités proposerez-vous à la population lors de l'après-midi du 30 juin ?

Nous avons prévu plusieurs actions à l'occasion du 125^e anniversaire de notre Service. Nous proposerons toute une série d'ateliers. Nous avons profité d'organiser cette manifestation un mercredi après-midi de manière à ce que les enfants puissent participer. Ils auront l'occasion de grimper aux arbres et de courir sous l'arrosage si les conditions météorologiques le permettent. Nous avons également prévu de planter deux arbres et des fleurs. Les enfants pourront encore construire des nichoirs et repartir avec. Une exposition composée de divers ouvrages permettra à la population de se renseigner sur divers sujets. Notre Service réserve encore bien d'autres surprises au public.

Qu'attendez-vous de cette manifestation ?

D'une part, nous souhaitons présenter le Service des parcs et promenades au public en exposant



Selon Thierry Pasche, la machine ne remplacera jamais complètement l'homme dans le métier de paysagiste.

Promenades a décidé de mettre sur pied une action applicable dans toutes les communes. Il s'agit de l'action Sol+ qui consiste à rendre sa perméabilité à un revêtement imperméable. Cette action vise à augmenter la biodiversité dans le sol ainsi qu'en surface. Durant l'après-midi du 30 juin, nous allons enlever du bitume et le remplacer par de la chaille de manière à donner un exemple. Les propriétaires de terrain intéressés par l'action Sol+ peuvent prendre contact avec nous au 032 717 86 60.

Le Service des parcs et promenades poursuit de nombreuses missions, dont celle d'entretenir les places de jeux et les terrains de sport de la Ville. Comment s'organisent ces tâches ?

Nous comptons deux équipes différentes. La première se charge de l'entretien des terrains de sport et la seconde s'occupe de l'entretien des places de jeux. Cette dernière dépend de la Fondation Les Perce-Neige et se nomme Polyvert.

L'entretien des terrains de sport comporte principalement la tonte du gazon et la remise en état après leur utilisation. En cette période, l'équipe doit procéder aux réfections des terrains pour la reprise du championnat de football. Les employés scarifient,

brossent, effectuent des carottages et sèment du nouveau gazon. Après quoi, les terrains doivent reposer durant cinq à huit semaines de manière à ce que le gazon puisse se régénérer. Les terrains sont extrêmement utilisés en cette période de l'année, ce qui implique un entretien rigoureux.

L'équipe Polyvert, elle, contrôle systématiquement les places de jeux de façon à repérer d'éventuels dégâts. Elle se charge également de vider les poubelles des places de jeux, de la tonte, du désherbage ainsi que de brasser les écorces qui amortissent les sauts et autres mouvements des bambins. En hiver, elle se charge de la réfection des jeux en atelier.

Les Parcs et promenades comptent plusieurs apprentis. Quelles formations leur proposez-vous ?

Nous formons des jeunes pour le Certificat fédéral de capacité (CFC) d'horticulteur option paysagiste qui se déroule sur trois ans. Nous dispensons également une formation élémentaire d'ouvrier de jardin qui débouche sur une Attestation de formation professionnelle (AFP). Cette formation s'étend sur deux ans. Elle est effectuée dans le cadre de l'entretien du cimetière de Beauregard. Les Parcs et promenades collaborent également avec le Centre pédagogique de Malvilliers pour l'unité de formation assurance invalidité (UFAI) sur le site

de Cernier. Encadrés par trois maîtres socioprofessionnels, les jeunes qui suivent cette formation ont également l'occasion de faire un stage au sein de nos équipes. En plus d'être complémentaire, ce stage leur permet d'être confrontés à la réalité du travail dans une entreprise. Il est extrêmement important de s'occuper de la relève et d'enseigner aux jeunes notre savoir. Cela permet de perpétuer notre métier.

Qu'est-ce qui pourrait attirer un jeune à choisir le métier de paysagiste ?

La diversité du travail. Le paysagiste est amené à remplir un nombre de tâches assez impressionnant. Il s'agit d'une profession qui requiert un bon sens de l'adaptation. Travailler au grand air en tenant compte des saisons nous permet de les redécouvrir à chaque fois. Le fait de pouvoir planter des végétaux et de les voir évoluer procure une immense satisfaction.

Pensez-vous qu'un jour la machine remplacera la main de l'homme dans votre métier ?

A l'époque, les gens utilisaient la faux pour couper l'herbe. Actuelle-



ment, il existe de nombreuses machines pour faucher les pelouses. Paradoxalement, nous organisons des cours d'utilisation de la faux. Ce type d'outil est beaucoup moins bruyant qu'une machine et surtout plus écologique. La mécanisation de notre métier permet d'entretenir plus de surface avec moins de personnes. Cependant, je ne pense pas qu'un jour, la machine remplacera complètement l'homme. Le métier de paysagiste requiert une bonne faculté d'interprétation, par exemple : de savoir prendre les bonnes décisions quant à la manière de tailler un arbre. Les machines ne sont pas capables d'interpréter.

Anne Kybourg



nos différentes activités. D'autre part, nous aimerions sensibiliser la population à l'action Sol+.

En quoi consiste cette action ?

Les Nations Unies ont proclamé 2010 année internationale de la biodiversité. Pour marquer cette année, l'Union Suisse des Services des Parcs et